



Monsieur le Préfet, Monsieur le président du Conseil Général, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs,

La FSU constate que la rentrée 2014 est une fois de plus étroitement liée à la carte scolaire.

Si la FSU acte avec satisfaction l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire ECLAIR Jacques Prévert décidée en cette rentrée, cette carte scolaire 2014 entérine une nouvelle fois la dégradation des conditions de travail d'enseignants et d'élèves là où les fermetures de classes, trop nombreuses à notre goût, ont été actées.

La FSU, très attachée à la réussite de tous les élèves regrette tout particulièrement la **fermeture de classes dans les écoles fragiles et qui devraient pourtant, au regard du public accueilli, relever de l'éducation prioritaire, comme l'école maternelle Erik Satie de Montceau les Mines ou l'école élémentaire Maurice Cortot à Chalon sur Saône.**

A ce sujet, la FSU fait le constat d'une refonte imminente de **la cartographie de l'Éducation Prioritaire**. Ce que nous pressentons n'est pas bon du tout, ni dans les moyens alloués à l'éducation prioritaire puisqu'à enveloppe constante, l'effort (légitime) dédié à Mayotte et la Guyane se fera (illégitimement) au détriment des autres départements dont la Saône et Loire ; ni dans la méthodologie, puisque c'est au niveau des collèges que l'on évaluera les indicateurs justifiant d'une présence ou non en éducation prioritaire. Or, des écoles actuellement en éducation prioritaire, pour des raisons économiques, sociales et scolaires, qui envoient leurs élèves dans un collège dans lequel il a été fait le choix à juste titre de la mixité sociale, vont basculer hors du dispositif. C'est le cas des écoles St Exupery et Kergomard dans le quartier des Prés St Jean de Chalon sur Saône. C'est une aberration. C'est justement parce que ces écoles bénéficient du bénéfice de l'estampille éducation prioritaire que l'écart avec les élèves du centre ville se réduit, et donc que la mixité sociale est possible. Sortir ces écoles du dispositif, tout comme celles rattachées au collège St Exupery de Mâcon, c'est atteindre à la mixité sociale, et donc à légalité des chances.

Un excès de scepticisme nous pousse d'ailleurs à croire que la méthodologie a permis de justifier l'étroitesse de l'enveloppe. Il est évident que les moyens ont été décidés avant l'évaluation des besoins.

La FSU entend d'ores et déjà mobiliser sur ce sujet les enseignants et les parents des écoles concernées et faire savoir à la ministre à quel point, chiffres à l'appui, l'éducation est prioritaire là où le ministère entend faire le choix du contraire.

Au niveau de **l'enseignement spécialisé**, nous devons nous satisfaire d'1 seule création de poste pour un départ en formation de psychologue scolaire et d'1/2 poste option E en IME. La FSU rappelle qu'aucun départ en formation spécialisée pour les options D, E, F et G n'a été décidé cette année dans le département. A quand le changement ?

Dans ces conditions, la reconstitution des **RASED** est inenvisageable comme le montre l'abandon de la création d'un poste G sur cette carte scolaire, poste abandonné faute de personnel formé pouvant y être affecté !

La FSU exprime également de très fortes inquiétudes sur **les moyens de remplacement** du département. A l'image de ce qui se produit sur l'ensemble du territoire national, ces moyens ne permettent plus, depuis de nombreuses années, d'assurer le remplacement de tous les congés maladies ordinaires notamment en maternelle. Certes 9 postes de brigades ont été ouverts cette année. Or, 7 de ces 9 postes sont déjà bloqués sur des remplacements à l'année. Du coup, sur les remplacements, la FSU prévoit déjà un hiver rude...comme chaque année. A ce propos, **la FSU souhaite savoir à l'occasion de ce CDEN si des vacataires ont été ou seront recrutés dans le département dans le premier degré comme cela s'est produit ailleurs sur le territoire national.** Si le recours à des personnels non titulaires venait à se confirmer, cela constituerait une première pour notre département. La FSU refuse ce type de recrutement précaire facteur de fragilisation accrue du statut des personnels et de la qualité de notre service public d'éducation.

Sur les **nouveau rythmes scolaires** enfin, alors que la réforme s'est généralisée sur le département, nous constatons et dénonçons, comme l'année dernière, l'accroissement des inégalités sur l'offre scolaire et périscolaire selon les communes, voire même selon les quartiers. Cette réforme pénalise aussi quelque fois les élèves du second degré lorsque par exemple les structures sportives sont reprises par le périscolaire au détriment du temps scolaire des collégiens, comme c'est le cas à l'EREA de Charnay les Mâcon.

La FSU, attachée à la réussite de tous les élèves, continue de demander l'abrogation du décret pour réécriture sur de nouvelles bases.

La délégation FSU au CDEN

Vincent Castagnino, Christophe Lecorney, Hakim Boutmoudit